

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## OBJET & APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de régir les règles applicables à l'occasion des ventes réalisées par la société PHITAOS, 28 bd de bonne nouvelle- 75011 Paris – Tel : +331-4246-3507- Fax : +339-5602-7494 – dont le capital social est de 7500€ - SIREN 522 015 304 R.C.S. PARIS – n° TVA intracom FR33522015304 (dénommé « le vendeur »). Elles font partie intégrante de nos devis, proforma, offres et confirmation de vente. Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à l'exclusion de toutes autres conditions dès lors que la commande est acceptée par la société PHITAOS. Les parties sont alors supposées en avoir pris connaissance et avoir accepté les CGV. Elles prévalent sur les écrits de l'acheteur.

## ECHANTILLONS

Le marbre, les pierres marbrières, les pierres calcaires, les pierres de taille et toute autres roches étant des matériaux naturels, certaines des particularités telles que trous, veines cristallines, jet de couleur, verriers, géodes, inclusions, coquillages, fossiles, nœuds, tâches appelées aussi crapauds, strates, points de rouilles, contraste de nuances, etc... ne peuvent être considérées comme défauts et faire l'objet de refus ou donner lieu à une réduction de prix.

L'échantillonnage permet de définir la pierre marbrière, le marbre ou toute autre roche naturelle quant à sa provenance, son type et tonalité générale. Il n'implique aucune identité de couleur, dessin, veinage ou tonalité entre l'échantillon et la fourniture.

Tout pierre calcaire, pierre marbrière, marbre, onyx ou toute autre pierre est travaillée, voire consolidée suivant les règles de l'art avec masticage, doublure, agrafe, toilage, résinage que sa nature et conformation exigent. Les marbres blancs sont ordinairement qualifiés de blanc est moucheté, nuagé ou veiné de gris. Les marbres ont des veinages aléatoires avec plus ou moins de veines petites ou grosses, leur occurrence ne peut en aucun cas être décidée, limitée ou dictés par une design.

## DESCRIPTIFS TECHNIQUES ET PHOTOS

Les descriptifs techniques donnés sur le site et / ou communiqués à l'acheteur sont indicatifs d'une moyenne pour le type de pierre considéré. La pierre étant un matériau naturel, des variations peuvent advenir. Les photos fournies sur le site sont des photos génériques qui représentent l'aspect typique d'une pierre ou d'un marbre. Des variations, parfois importantes, peuvent advenir en tonalité, dessin ou couleur sans que la responsabilité de PHITAOS puisse être recherchée.

## PRIX – OFFRES - PROFORMA

Nos prix s'entendent en euros Hors Taxes, départ carrière, usine ou dépôt (emballage et frais de livraison exclus). Ils ne comprennent ni remise, ni rabais. Sauf mention particulière indiquée, nos prix ont une validité de 30 jours. Ils sont établis aux conditions économiques, sociales et fiscales en vigueur à la date de leur remise et sont modifiables suivant d'éventuels changements de dernière minute demandés par l'acheteur concernant la spécification, le descriptif ou les services liés à la commande. Ils sont sans engagement et révisables. Toute émission de l'acheteur d'un bon de commande vaut acceptation de nos conditions générales de ventes.

## COMMANDE

Les offres et les commandes téléphoniques ne sont définitives qu'après confirmation écrite et signée des personnes autorisées d'une part par l'acheteur et de PHITAOS d'autre part (proforma acceptée, signée et tamponnée, bon de commande). Une commande n'est exécutée qu'après réception d'un acompte. Les Commandes sur mesure sont exécutées d'après les spécifications, plans et dessins fournis sous la responsabilité de l'acheteur. Dans le cas où le fournisseur est chargé de l'exécution des plans, ceux-ci doivent être acceptés par l'acheteur. Compte tenu des exigences de fabrication, les tolérances d'usage seront conformes à celles des normes françaises en vigueur, notamment en ce qui concerne les épaisseurs, longueurs, largeurs, évidements, rayons de courbure, diamètres. Les pierres et marbres peuvent être mastiqués et consolidés suivant les règles de l'art.

## DELAIS

Si aucun délai n'est fixé lors de la remise de prix, proforma ou confirmation de commande, la mise à disposition, départ usine ou dépôt aura lieu suivant les possibilités de fabrication. Les délais de mise à disposition ou de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, sauf convention et accord expresse entre les parties. Il est à noter que pour les commandes dites « spéciales », faites sur spécifications, plans ou dessins de l'acheteur, les délais ne courent qu'à dater du jour de réception de la totalité des éléments de fabrication, de l'acceptation du devis, de la validation de commande et du paiement de l'acompte de confirmation de commande. Tout retard apporté à l'un des ces points justifiera d'un retard équivalent pour la livraison. Aucune pénalité de quelque sorte ne pourra être réclamée à ce titre.

Dans tous les cas, le vendeur est dégagé de plein droit de toute sanction ou pénalité pour retard :

1- Dans le cas où les conditions de paiement prévues à la commande par la proforma ou les CGV n'auraient pas été respectées par l'acheteur.

2- Dans le cas de force majeure : Lock-out, grèves, épidémies, guerre, réquisition, incendie, intempéries, inondations, interdiction ou retard de transport, perturbations d'approvisionnement ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le vendeur ou ses fournisseurs, modifications légales d'horaires de travail ou de circulation, ou enfin, tous autres faits indépendants de notre volonté et qui aurait été portées à la connaissance de l'acheteur dès survenance.

## EXPEDITION – LIVRAISON

Les fournitures sont sensées être acceptées avant leur chargement en carrière, en usine ou dépôt. L'acheteur ayant toujours le droit de les faire vérifier avant l'enlèvement. Les expéditions sont toujours effectuées aux frais, risques et périls du

destinataire alors que par exception les prix auraient été établis rendus. Les transporteurs sont des entreprises sous-traitantes de PHITAOS. Les délais de livraison indicatifs donnés par les transporteurs n'engagent que leur propre responsabilité. Il appartient au destinataire, en cas de retard dans le transport, d'avaries constatées, de colis ou caisse manquante de le signaler à réception de la marchandise et d'exercer tout recours nécessaire vis à vis du transporteur dans les conditions prévues les articles 103 et suivants du code du commerce. Un prix exprimé franco, livré ou rendu à la commande de l'acheteur constitue un simple renseignement sur les prix de revient de la marchandise rendue à destination et n'engage pas notre responsabilité. L'acheteur est tenu, si besoin, de contracter lui-même toute assurance qu'il jugerait nécessaire pour l'expédition maritime ou terrestre de sa commande. Sauf cas particuliers des livraisons spéciales ou des livraisons urbaines avec accord préalable entre les deux parties, le déchargement de la marchandise doit être effectuée par les soins de l'acheteur avec son propre équipement.

## TRANSFERT DE RISQUE

Dès lors que l'acheteur prend possession du bien, les risques de perte, de dégradation ou d'endommagement lui sont transférés. Toute marchandise réceptionnée n'ayant fait l'objet d'aucune observation ou déclaration de dommage à réception de celle-ci et qui serait ensuite remise à un transporteur mandaté par l'acheteur pour manutention ou réexpédition est considérée comme avoir été inspectée, acceptée par l'acheteur comme en parfait état et conforme à la commande passée. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé au titre des frais d'acheminement postérieur à la livraison, de rapatriement, de préjudice quelconque, de pièces endommagées ou de non conformité de celles-ci.

## PAIEMENT

Sauf stipulations particulières les conditions de paiement s'entendent : un acompte de 50% à la commande et le solde par virement avant ou à l'enlèvement de la marchandise, net et sans escompte. Il ne sera pas fait d'escompte en cas de paiement anticipé.

De convention expresse, toute somme non réglée à l'échéance convenue donnera lieu de plein droit, et sans mise en demeure préalable, sur la base des obligations cautionnées, au versement d'une pénalité de retard calculée sur le montant des sommes restant dues au taux égal au taux appliqué par la banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement majoré de 10 points de pourcentage (article L 441-6, al 8 & 9 du Code de commerce tel que modifié par Loi n° 2016-1691 du 9 Décembre 2016) sans que cette clause nuise à l'exigibilité de cette dette. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les termes de paiements ne peuvent être retardés sous quelques prétextes que ce soit, même litigieux. Le fait d'avoir éventuellement bénéficié d'une facilité de paiement n'entraîne aucune obligation de notre part de la maintenir.

**De plus, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40€. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.**

Les paiements des fournitures et marchandises ne peuvent être différés ou modifiés du fait de pénalités de retard ou autres frais de l'acheteur, aucune compensation ne pouvant être opérée de ce fait. Tout changement de situation de fait ou de droit de l'acheteur, ou tout défaut de paiement à son échéance dûment constaté rend exigible immédiatement le paiement des marchandises en commande non facturées et donne de plein droit au vendeur la faculté de suspendre les fabrications, livraisons et de résilier tout contrat par simple lettre recommandée, sans préjudice du recouvrement des sommes qui resteront dues et de tous dommages et intérêts éventuels, quelles que soient les conditions convenues antérieurement.

## RESERVE DE PROPRIETE

Nos ventes sont soumises à une clause de réserve de propriété. La propriété de la marchandise ou chose livrée nous est réservée jusqu'au paiement complet du prix et factures correspondantes. A défaut de paiement à un seul des termes convenus, la vente sera résolue de plein droit 8 jours après simple mise en demeure restée sans effet, adressée à l'acheteur par lettre recommandée avec avis de réception. Les risques de la marchandise sont transférés à l'acheteur dès délivrance ou livraison de la chose et pendant la durée de la réserve de propriété au bénéfice du vendeur.

## GARANTIE

Nos matériaux sont garantis dans les conditions de droit commun. Pour le cas où, compte tenu de la nature de nos matériaux et de leur destination, notre garantie est limitée au remplacement des matériaux défectueux, à l'exclusion de tout dommages et intérêts, frais de manutention ou d'expédition et mise en œuvre. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les matériaux n'auraient pas été convenablement choisis en fonction de leur destination, utilisés, traités, protégés et entretenus conformément à nos prescriptions, comme au cas où ils n'auraient pas été mis en œuvre conformément aux règles de l'art et au DTU en vigueur.

Nous déclinons aussi toute responsabilité concernant des marchandises livrées n'ayant fait l'objet d'aucune réclamation ou remarque de la part du vendeur à réception. Il en est de même pour toute marchandise, qui après livraison, serait de nouveau manutentionnées, vendues ou expédiées par l'acheteur.

## JURIDICTION

Toute contestation quelle qu'en soit la cause, sera du ressort du Tribunal de Commerce du Vendeur qui a compétence exclusive, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs et ce, nonobstant toutes clauses contraires.